

COMMUNE DE SCHOENAU

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2022**

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

Présent(e)s : BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

Absent(e)s excusé(e)s : NAAS Laurent, GUTMANN Séverine (procuration : WIEDEMANN Patricia), HEBERT Laetitia, SCHMITT Anne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : décision modificative du budget principal.

1) Approbation de la séance du 6 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Approbation de l'APD du projet de commerce multiservices

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'estimatif des travaux pour l'aménagement intérieur du bâtiment de l'ancienne poste en vue de l'installation d'un commerce multiservices qui s'élève à 81 618,64 € HT, soit 99 462,77 € TTC.

Le conseil municipal valide le montant estimatif des travaux et donne pouvoir au maire pour signer les marchés de travaux.

3) Approbation du résultat de l'appel d'offres pour le projet de circuits touristiques incluant une zone de loisirs intergénérationnelle

Le maire présente le résultat de l'appel d'offres pour le projet de création de circuits touristiques incluant une zone de loisirs intergénérationnelle.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- VOGEL TP pour le lot 01 terrassements, remblais et voirie, pour un montant de 108 750 € HT
- ID VERDE pour le lot 02 aménagement d'une zone de loisirs, pour un montant de 154 310 € HT
- S2EI pour le lot 03 éclairage public, pour un montant de 20 648,50 € HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 283 708,50 € HT.

Le conseil municipal valide le résultat de l'appel d'offres et donne pouvoir au maire pour signer tout document s'y rapportant.

4) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le maire à engager des dépenses d'investissements jusqu'au vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022, soit 438 750 €.

5) Contrats d'achat d'électricité et consommations des bâtiments publics

Le maire fait état des contrats d'achat d'électricité souscrits par la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif d'achat d'électricité passera de 56,05 € à 375 €/ MWh. Sur la base de ce tarif et des consommations actuelles, les dépenses prévisionnelles d'électricité pour 2023 sont chiffrées à 40 364,80 € contre 17 075,68€ pour 2022.

Le maire fait donc appel à la vigilance de tous les usagers des bâtiments publics afin de limiter la consommation électrique.

6) Décision modificative du budget principal

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative du budget principal suivante :

DM 6		
Dépenses d'investissement		
Article	Intitulé	Montant
165	Dépôt et cautionnement	2 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	- 2 000,00 €
Total		- €

7) Divers et communiqués

Sans objet.

Michel BUTSCHA
Le Maire

BUTSCHA Michel	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
HEBERT Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe